

**DECISION N° 343 /MEF/DOUANES DU 03 AOUT 2007**

**Portant création d'un Comité pour la participation
de la Direction Générale des Douanes aux Journées Portes Ouvertes
organisées par le Ministère de l'Economie et des Finances**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- VU la Loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 instituant le Code des Douanes ;
- VU le Décret n° 2001-212 du 05 mai 2001 portant nomination de Monsieur GNAMIEN KONAN en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- VU le Décret n° 077 du 22 juin 2001 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- VU la Correspondance n° 2999/MEF/Cab-01/bt du 25 juin 2007 du Ministre de l'Economie et des Finances informant de l'organisation des Journées Portes Ouvertes.

DECIDE**Article 1**

Il est créé au sein de la Direction Générale, un Comité en vue de préparer la participation de la Direction Générale des Douanes aux Journées Portes Ouvertes associant l'ensemble des Services sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2

Le Comité est chargé de :

- de définir le thème principal de l'exposé de la Direction Générale des Douanes ;
- de définir les principaux axes et de rédiger l'exposé de la Direction Générale des Douanes ;
- trouver les moyens financiers et logistiques nécessaires à la participation de la Direction Générale des Douanes ;
- confectionner les supports informatiques et audiovisuels à présenter à l'exposition ;

- confectionner et/ou rassembler la documentation nécessaire à l'exposition ;
- animer le stand d'exposition de la Direction Générale des Douanes.

Article 3

Le Comité, présidé par **Monsieur KPANGNI MORO Albert**, Directeur du Recouvrement, comprend :

- Comité scientifique :

MM. THIA LABI Dominique, Directeur de l'Informatique ;
KADIO Louis, Directeur Régional d'Abidjan Nord ;
N'DRI KOFFI Jacques, Sous-Directeur du Tarif et de la Valeur ;
PALE OLO SIB, Sous-Directeur de la Formation, Commandant Ecole ;
KONAN DJAHA Benoît, Chef de Bureau des Enquêtes Financières et de la lutte contre la Contrefaçon ;
DJOMANDE LOUA Alain, Chef de Bureau National de Liaison et de Renseignements ;
KOUADIO Eugène, Chef de Bureau BIVAC ;
SORO Ibrahima, Chef de Bureau des Affaires Juridiques.

- Comité Finances et Logistique :

MM. BOBIA G. Emile, Directeur des Moyens Généraux ;
AMANI OKA Bertin, Sous Directeur de l'Équipement.

- Comité Communication :

MM. KOFFI MEA, Sous Directeur de la Communication et du Courrier ;
AGOH Maurice, Chef de Bureau de la Communication.

Article 4

Le Comité pourra faire appel à toutes autres personnes ressources, agents du service ou en dehors, susceptibles de contribuer efficacement à cette organisation.

Article 5

Le Comité se réunit sur convocation de son Président.

Article 6

La présente Décision prend effet pour compter de sa date de signature.

Col. Major K. GNAMIEN

